ÉCOLE DE SORÈZE.

LETTRE

DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE SORÈZE

A UN MEMBRE DU CORPS LÉGISLATIF.

J'APPRENDS avec plaisir, citoyen représentant, que le Directoire exécutif, sur l'envoi de toutes les pièces relatives à mon école, a adressé un message au Conseil des Cinq-cents, pour lui exposer la justice et l'urgence des mesures que je propose concernant le maintien du plus utile des établissemens.

Tout m'a contrarié depuis que l'amour des lettres et du bien public m'a fait entreprendre la direction de cette école. Chaque année, sans pouvoir me soustraire à cette cruelle nécessité, j'ai été forcé, par la progression rapide de tous les objets de consommation, de faire une dépense double de la recette. Il en résulte un effet que tout le monde connoît ici, c'est que, pour ne pas compromettre l'existence d'un établissement que je crois utile à ma patrie, j'ai contracté des dettes immenses ; et s'il tombe, ce qui ne peut manquer d'arriver si je n'obtiens

ce que je demande...... vous imaginez ma position; elle est bien cruelle.

Je ne puis pas me persuader qu'après l'exposé qu'a fait le Directoire des titres que j'ai à la bienveillance nationale, la location gratuite pour un certain nombre d'années de la maison que j'occupe, et le bail à dire d'experts d'une petite ferme essentielle au maintien de l'école, puissent souffrir de grandes difficultés. J'ose dire que je méritois de plus grands encouragemens de la part de la nation. Vous savez que, sans qu'il en ait rien coûté à la République, j'ai soutenu à mes frais une école qui avant moi jouissoit de 50,000 livres de revenus ecclésiastiques; j'ai payé les appointemens de soixante individus qui y sont employés, tandis que dans tant d'autres écoles où il n'y avoit point d'élèves, la nation entretenoit à grands frais d'inutiles professeurs.

Pour perfectionner les moyens d'instruction, j'ai dépensé chaque année plus de 10,000 liv. valeur métallique. J'élève et j'entretiens gratuitement une foule d'Américains délaissés ici par la nature entière, et je n'ai réclamé aucun secours. Comptant sur l'avenir et sur l'appui de la nation, j'ai consumé tous les fruits de mon crédit et de mes sacrifices; et au moment où je devrois en recueillir la récompense, je me verrois abandonné, je me verrois anéanti par une nation qui veut renaître à la justice!

Elle assigne, non seulement des maisons, mais encore des honoraires, mais encore des bibliothèques et des cabinets de toute espèce, aux écoles centrales qui ne lui offrent que des espérances; elle a logé dans un palais l'école polytechnique, dont elle paie les professeurs et même les élèves; et elle détruiroit dans les départemens la seule école qui existe, et qui ne lui demande, pour se maintenir avec éclat, que le sacrifice temporaire d'un vieux couvent qu'elle ne rendra jamais aussi utile à la République qu'il l'est dans ce moment!

Cependant les lois sur l'instruction publique, que vous avez attachées à l'acte constitutionnel pour mieux garantir leur sainteté, déclarent formellement que la nation s'engage à favoriser tous les établissemens de ce

genre entrepris par des particuliers. Quelle manière de les encourager, que de leur refuser un asyle !

La nécessité de la concession temporaire est évidente. Peut-on continuer un pareil établissement dans un local précaire et qui peut manquer à chaque instant ? Quelle garantie puis-je donner aux pères de famille, à mes collaborateurs ? Puis-je, sans folie, continuer de jeter des fonds pour les améliorations que m'indiquera une expérience de vingt années ? Puis-je avoir l'espérance de liquider les dettes déja faites ?

Il s'en faut bien que cette location soit un *privilége*. Un privilége est une préférence donnée à mérite égal; c'est une jouissance sans droit : et moi je présente le mien, que personne ne conteste. Ce que je demande est une indemnité que la justice la plus rigoureuse réclame; si on me l'accorde, c'est un fonds que la nation mettra entre mes mains pour le porter à sa plus grande valeur pour elle.

En repoussant mes demandes, quel parti le Conseil voudroit-il tirer de la maison ? Voudroit-il la mettre en vente, et pour quelques mille livres renverser de sang froid un établissement arraché par miracle aux dévastations vandaliques, et le seul de ce genre dans les départemens méridionaux ? Voudroit-il laisser quatre cents jeunes gens sans instruction; quarante Américains que je recueille, à la rue; sept à huit cents personnes qui vivent de l'école, sans pain; et moi, pour prix de mes travaux et de mes sacrifices, écrasé sous les ruines d'une école que j'aurois sauvée ? Non : l'idée de renverser un établissement florissant répugnera à une assemblée de législateurs qui recueille avec respect tant de malheureux débris.

Elle mettra donc tous ses soins à le soutenir; et il n'y a d'autre moyen que cette location demandée par la justice, par le cri des pères de famille, par les départemens environnans, par les représentans qui ont connu l'école, par l'ancien comité d'instruction publique, par la commission des revenus nationaux, et enfin par le Directoire exécutif.

Si, malgré tant d'avis respectables, le message du Di-

rectoire étoit repoussé, il faudroit demander la vente des mêmes objets, avec la clause favorable que je paierois le prix, suivant l'estimation, dans l'espace de douze ans, par annuités. Les sacrifices que j'ai faits m'ont mis dans l'impossibilité d'en faire de nouveaux; j'espère qu'on n'en exigera pas d'autres. Oui, citoyen représentant, vous ferez triompher la justice en faveur de l'amitié; lisez ma lettre à vos amis, et confondez ensemble les objections..... Pourquoi faut-il qu'il soit si difficile de faire le bien!

Salut et fraternité.

Le Directeur de l'école de Sorèze.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.